

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 25 Août

CONSEIL GÉNÉRAL DU LOT

Séance du 22 août

Chemins de fer départementaux dans le Lot

Il est quatre heures.

Les rapports des diverses commissions étant épuisés, M. le président va lever la séance.

M. de Lamaze demande à M. le président de l'autoriser à présenter quelques observations relatives aux projets de chemins de fer départementaux.

Il craint d'être rappelé chez lui d'un moment à l'autre pour des devoirs de famille auxquels il ne peut se soustraire, et de n'être pas présent, pour les fournir, au moment où aura lieu la discussion générale sur ce projet.

Le conseil général ne peut que gagner à ce que les observations soient faites immédiatement, du temps d'abord, puisque la séance d'aujourd'hui est très courte, et la facilité ensuite pour les collègues de M. de Lamaze, qui le jugeraient utile, de préparer une réponse.

M. de Lamaze a la parole, et s'exprime ainsi :

« Messieurs,

« Retenu chez moi par un deuil de famille, je n'ai pu assister à notre dernière session du mois d'avril.

« Ce n'est que par les procès-verbaux de vos travaux que j'ai pu connaître la détermination que vous avez prise au sujet des chemins de fer départementaux, détermination, je dois le dire, que les populations intéressées semblent considérer comme la manifestation de votre désir d'ajourner indéfiniment leur exécution.

« Comment s'en étonner, lorsque leurs représentants les plus autorisés paraissent manifester les mêmes craintes ?

« Il y a plus de dix ans, vous disiez notre honorable collègue, M. Vival, le 14 août 1893, que nous annonçons aux populations que satisfaction va leur être donnée ; il faut en finir d'une façon ou d'une autre.

« Ces promesses, en effet, messieurs, remontent à 1881. Vous trouverez dans vos dossiers la délibération du conseil municipal de St-Céré, du 1^{er} mars 1885, transmise au conseil général, qui rappelle vos délibérations de 1881, 1882, 1883, relatives à la ligne de St-Céré à Bretenoux.

« Permettez-moi, messieurs, d'examiner devant vous, si ces craintes sont réellement exagérées :

« A notre session d'avril 1893, deux projets étudiés de chemins de fer départementaux étaient seuls en présence : Castelfranc-St-Clair d'un côté, je le mentionne à dessein le premier par courtoisie, et de l'autre St-Céré-Bretenoux, le mien, comme l'appelait, en me répondant, un de mes honorables collègues, M. Cangardel, le désignant ainsi par une épithète peut être aussi ironique que flatteuse.

« Malheureusement, messieurs, j'ai oublié de prendre un brevet d'invention, et mes droits d'auteur sont perdus.

« Si l'écho des réunions publiques ou privées, qui ont eu lieu était parvenu à ses oreilles, si je pouvais lui montrer un instantané photographique de quelques banquets où l'on a célébré l'exécution prochaine de cette ligne, il serait surpris de ne pas m'y voir, et peut-être aussi d'y reconnaître des figures qui ne lui sont pas étrangères.

« Il se convaincrait certainement que cette épithète singulière, (je veux dire au singulier), pourrait être mise au pluriel.

« Mais je vous demande pardon de cette petite digression, pour un fait tout personnel et sans importance, et je reviens à mon sujet.

« Je disais qu'à notre session d'avril dernier, deux projets complets, étudiés sur vos ordres par M. l'ingénieur en chef, pour répondre au désir, réitéré pendant 14 ans, des populations intéressées, étaient seuls en présence.

« Un de nos honorables collègues, M. Cocula, en a introduit un troisième, dû à son initiative personnelle et privée, complétant les deux autres, le prolongement de la ligne de Bretenoux-St-Céré jusqu'à celle de Castelfranc-St-Clair.

« Plus heureux que moi, et je n'en suis pas surpris, M. Cocula a obtenu ce que j'avais de-

mandé moi-même, au moins en partie, dans notre session du 11 août 1892.

« Que des études fussent faites, pour l'établissement d'un chemin de fer à voie étroite, allant de St-Céré à Leyme, Lacapelle, Assier ou Gramat, comme prolongement de la ligne de St-Céré Bretenoux ; mais j'ajoutais, et c'est le point caractéristique de ma demande, « sans que ces études puissent être une cause de retard à l'exécution immédiate de la ligne St-Céré-Bretenoux. »

« Ma demande demeura sans effet, je devais m'y attendre.

« Je rappelle ce fait, messieurs, pour vous démontrer tout d'abord que je ne suis pas l'adversaire absolu du projet qui vous a été transmis par M. Cocula, puisque j'ai demandé moi-même, mais avec certaines réserves qu'il a omises, une partie de ce qu'il sollicite, puisque je voterai sa proposition, de même que celle du projet Arcambal-Villefranche, ou tout autre, s'il est démontré que vos ressources vous permettent de faire actuellement le sacrifice que ces lignes exigent.

« Mais ce qui me surprend, c'est que vous ayez consenti à suspendre, à votre session d'avril, l'exécution de l'un des projets pour lequel des concessionnaires se sont présentés, St-Céré-Bretenoux, afin d'attendre que les études du projet de M. Cocula fussent faites.

« Aviez-vous perdu de vue votre délibération du mois d'août dernier, elle est précise cependant.

« Voici notamment ce que je lis dans la discussion : M. Pauliac demande si dès maintenant on trouvait un concessionnaire pour la ligne de St-Céré-Bretenoux, il serait possible de traiter avec lui — Il est répondu affirmativement.

« M. Vival vous dit encore : Si au mois d'avril la question n'a pas fait un pas, nous demandons que les projets anciens soient mis à l'enquête.

« Mais ce pas en avant espéré sur cette question qui traîne depuis 14 ans, s'est traduit par votre décision d'avril, par un recul de 60 kilomètres, juste la longueur du projet de M. Cocula. Qu'espérez-vous donc ?

« Je cherche et je ne trouve pas. Un avantage financier pour le département, tiré d'une réduction de garantie, à raison d'un plus long parcours à exécuter ?

« Mais, vous saviez qu'en matière de lignes improductives à construire, les charges et les sacrifices d'argent se multiplient en raison directe de leur longueur.

« Or, vous ne pouviez avoir de doute sur le produit éventuel de ces lignes, dont le parcours vous est connu, et vous aviez en mains le rapport de M. l'ingénieur en chef, duquel il résulte, pour qui veut lire et comprendre, qu'une seule des lignes projetées peut se suffire par ses produits, sans engager sérieusement la garantie départementale, celle de St-Céré-Bretenoux, ligne qui, par le fait, ne vous coûtera rien, que la grâceuseté de la concéder.

« Consultez l'état des produits, des gares du département du Lot pour 1893, et vous verrez que celle de Bretenoux vient en seconde ligne, après Cahors, avec 265,000 fr. de recettes.

« Or, il est notoire que c'est, en majeure partie, le transit de St-Céré qui l'alimente.

« Pensez-vous que vos budgets, qui ne peuvent suffire à l'entretien de vos chemins ordinaires puisque vous empruntez annuellement dans ce but, pussent gager une garantie kilométrique de 1250 fr. de produits sur plus de 120 kilomètres (projet de M. Cocula), alors que, dans le passé, vous avez manifesté vos craintes pour la garantie à donner à la plus petite portion de cette ligne, St-Céré-Bretenoux, garantie cependant qui n'est, on peut le dire, que pour la forme, puisqu'il est à peu près certain qu'on n'y ferait pas appel, qu'il faudrait pour cela une circonstance imprévue et passagère, un cas de guerre, par exemple, qui suspendrait pour un temps tout transit ?

« Aviez-vous cru, en un mot, qu'il serait plus économique ou plus avantageux de construire à la fois cent kilomètres peu productifs, que d'en construire une partie qui ne coûterait rien ou à peu près rien au département, et cela, sous la réserve, bien entendu, de construire ultérieurement le surplus, à mesure de vos ressources ?

« Non, pareille erreur n'a pu germer dans vos esprits.

« J'aime mieux croire que vous avez été entraînés par votre désir de faire le bien et de sa-

tisfaire tout le monde à la fois, mais cela n'est pas possible.

« Est-ce que tous les chemins de fer en France ont été faits à la fois ?

« Vos chemins départementaux eux-mêmes sont-ils terminés, et n'en faites-vous pas tous les jours de nouveaux ?

« Faites en petit, plus tard vous ferez en grand, vous ai-je dit il y a deux ans, dans une discussion relative à nos chemins de fer départementaux, il est regrettable que vous n'avez pas cru devoir suivre mon conseil, car vouloir faire tout à la fois, c'est s'exposer à ne rien faire du tout. Qui trop embrasse mal étirent, dit le proverbe, et c'est cet adage que l'opinion générale semble vouloir appliquer à nos discussions et à nos actes.

« Votre bonne volonté, votre désir de donner satisfaction à tout le monde à la fois, se retournera un jour contre vous, si vous persistez dans cette voie.

« Prouvons aux populations intéressées disait notre honorable collègue M. Cangardel, dans notre session du mois d'août 1893, que les chemins de fer départementaux ne sont pas une machine électorale, qui paraît et disparaît pour les besoins de la cause.

« Je suis de cet avis, mais j'avoue que votre décision du mois d'avril dernier n'est pas faite pour dissiper toutes leurs craintes.

« On dit et l'on répètera que c'est une batterie de réserve pour la période électorale, un cheval de bataille, si vous voulez.

« Pour ma part, je n'en crois rien, car cela n'est ni pratique, ni digne de vous ; et si M. Cangardel n'eût levé le voile, certainement je n'eusse rien soupçonné de pareil à cet égard.

« En effet, Messieurs, faire de la politique à cheval sur un projet de chemin de fer cela peut paraître original, et plaire un jour aux populations ; mais vous savez, comme moi, qu'elles se fatigueront vite de ce genre d'exhibition, et finiront par nous en faire payer les frais à leur manière.

« De grâce, Messieurs, ne laissez pas croire aux populations que cette grosse question des chemins de fer départementaux n'est qu'une Chanson nouvelle inventée pour bercer leur misère ; j'emprunte cette expression, un peu fin de siècle, employée avec succès ailleurs, parce qu'elle rend bien ma pensée.

« Mieux vaudrait brutalement et franchement leur dire :

« Allons peuple ! chausse tes sabots, suis ton chemin, pour toi les routes sont encore bonnes ; nous travaillons à ton bonheur, toi-toi, laisse nous faire.....

« et nous, Messieurs, en voiture. »

« Je vous disais en 1892 que les chemins de fer départementaux étaient une œuvre démocratique par excellence, j'ajouterais aujourd'hui ; à la condition que vous ne vous en tiendrez pas à des promesses et que vous ferez, en les construisant tout de suite, dans la mesure du possible, cela va sans dire, ce que j'appellerai de la démocratie en action.

« L'autre a fait son temps.

« L'occasion est favorable, quels que soient les retards, il est temps encore.

« Nous pouvons tous nous réunir sur ce terrain neutre des intérêts des populations, où nous sommes conviés, et qui est en dehors de toute politique.

« Nous recueillerons, soyez en sûrs leur approbation et leurs remerciements.

« Croyez-bien, du reste que ce que nous ne ferons pas, d'autre viendront après nous qui le feront. Gardons-en le mérite.

« N'oublions pas que, dans les conditions où se trouvent les populations intéressées, pour quelques-unes aujourd'hui, celles du Nord du département, pour toutes demain, c'est presque l'exécution d'un droit qu'elles réclament. Demander pour elles, c'est lutter pour la vie, voilà pourquoi elles insistent avec vigueur.

« Or, quand le peuple est convaincu de son droit, il demande, il supplie, et finit par exiger ; nous ne sommes, en effet que ses mandataires.

« N'attendons pas, Messieurs, l'heure où sonnera la cloche inexorable du besoin.

« Je regrette, Messieurs, d'avoir abusé de votre attention, d'avoir exagéré ma pensée pour mieux la faire saisir, d'avoir pu peut-être laisser percer quelques doutes sur les bonnes inten-

tions dont vous êtes certainement animés.

« Je vous en fais mes excuses.

« Mais, j'ai considéré les observations que j'ai eu l'honneur de vous soumettre, comme devant jeter un peu de jour sur la question qui nous occupe, et dans tous les cas, comme un devoir que m'imposait mon mandat de Conseiller général.

« Je termine, Messieurs, en vous faisant une proposition, qui résume tout ce que j'ai eu l'honneur de vous dire, et me sert de conclusion :

« Si vos ressources départementales vous permettent d'accorder immédiatement à la ligne complète, qui les embrasse toutes, (projet de M. Cocula), la subvention de 1250 francs par kilomètre, soit 150,000 francs annuellement votons séance tenante son établissement, et donnons là à un concessionnaire, s'il s'en présente un de sérieux, ce dont je doute, car, en général les concessionnaires ne veulent pas se ruiner, pas plus que les sociétés qu'ils fondent, ce qui arrive cependant.

« Dans le cas contraire concédez tout de suite la ligne de St-Céré-Bretenoux, la seule qui ait trouvé de concessionnaires, parce qu'elle est la moins coûteuse, et sera la plus productive.

« Faites cette concession, qui n'engagera en rien vos finances d'une manière sérieuse.

« Faites cette concession, ne serait-ce qu'à titre d'essai, pour inaugurer l'âge d'or des chemins de fer départementaux dans le Lot.

« Vous ferez, en agissant ainsi, quelque chose de juste et de grand.

« Vous donnerez satisfaction à tout le monde, dans la mesure du possible ; les uns obtiendront aujourd'hui, ce qu'ils réclament depuis longtemps, et ce qu'on peut leur accorder sans préférence non justifiée.

« Envers les autres vous prendrez un engagement moral, qui leur garantira que leurs espérances ne seront pas déçues.

« Ils comprendront que si vous commencez une œuvre, c'est pour la continuer.

« Et la légende, dont je parlais en commençant, et qui tend à faire croire que vous voulez atermoyer toujours, et ne rien faire en réalité, légende qui se colporte de bouche en bouche, et va grandissant toujours comme la calomnie, tombera vaincue par la vérité, et la mise à exécution de vos promesses. »

M. le président invite M. de Lamaze, à déposer des conclusions sur le bureau, ainsi que le veut le règlement.

M. de Lamaze répond que ces conclusions réclamées sont tout au long dans l'exposé qu'il vient de faire, mais il va les rédiger à l'instant, pour se conformer à l'invitation qui lui est faite, et la déposer sur le bureau.

Conclusions de M. de Lamaze, au sujet des projets des chemins de fer départementaux déposés sur le bureau du Conseil général, pour se conformer à l'invitation qui lui est faite par M. le président :

« Si les ressources départementales permettent au Conseil général d'accorder immédiatement à la ligne complète, qui les embrasse toutes, (projet de M. Cocula) la subvention de 1250 francs par kilomètre, votée à la session d'août 1893, soit annuellement en chiffres ronds 150,000 francs.

M. de Lamaze propose de donner un avis favorable à la construction de cette ligne, et de décider son exécution immédiate, et si l'on trouve un concessionnaire, de concéder tout de suite.

La concéder à ces derniers ou à tous autres offrant de meilleures conditions.

(Le tout bien entendu, dans la limite des droits du Conseil général à ce sujet.)

Dans le cas contraire, pour ne pas atermoyer toujours, de décider tout de suite, par un vote favorable, la construction de la ligne St-Céré-Bretenoux, la seule qui ait trouvé des concessionnaires, parce qu'elle est la moins coûteuse et sera la plus productive.

On donnera ainsi satisfaction à des populations, qui réclament depuis longtemps cette ligne, et cela, sans engager d'une manière sérieuse les finances départementales.

Ce sera dans tous les cas un essai, pour inaugurer, sans danger financier, la construction des chemins de fer départementaux dans le Lot.

Le Conseil général décide que les observations de M. de Lamaze, seront renvoyées à la Commission des travaux publics.

INFORMATIONS

Le scrutin de liste

De M. Tony Révillon, dans le Radical :
Ce qui se passe depuis un an est gros d'enseignements pour qui veut observer et réfléchir ; si les républicains sincères de la chambre des députés et du Sénat voyaient le mal qui monte, ils seraient unanimes à lui opposer l'unique remède qui puisse en venir à bout : le scrutin de liste.

Quand l'impuissance d'en haut ne trouve rien à opposer que des mesures d'arbitraire aux plaintes d'en bas, il faut en appeler au suffrage universel et le consulter par un plébiscite, non sur un homme, mais sur un fonds d'idées, sur un programme, le même pour le pays tout entier.

Avec le scrutin d'arrondissement vous avez le triomphe d'une coterie, d'un comité, d'une influence locale, trop souvent de l'argent.

Le scrutin de liste supprimé, dans une heure de malheur, car la candidature unique suffisait pour combattre l'essai de dictature du général Boulanger, le scrutin de liste est le scrutin républicain, le scrutin qui permet les avènements d'idées et les révolutions pacifiques ; il est grand temps d'y revenir, et, puisque beaucoup de nôtres croient une campagne républicaine nécessaire, c'est le scrutin de liste qui devait être le premier mot de leur propagande.

L'Exposition de 1900

Dans sa séance du 19 juin dernier, la commission supérieure de l'Exposition de 1900 a nommé une sous-commission chargée d'étudier les combinaisons financières pour l'organisation et l'installation de la future exposition ; cette sous-commission, composée de vingt-deux membres, a décidé de faire appel à la compétence de nos financiers pour leur demander, à titre consultatif, de lui soumettre des avis jusqu'au 31 décembre.

Les dépenses prévues pour la dernière exposition étaient de 56 millions ; on estime que le chiffre à prévoir pour celle de 1900, doit être fixé à 100 millions. Il est certain que l'on va tâcher d'attirer la province par des avantages particuliers. Pour réaliser les cent millions, en même temps pour assurer le succès de l'émission, plusieurs projets proposent, dans les coupons émis qui seront des bons d'exposition analogues à ceux de 1889, d'encarter, à côté des tickets d'entrée, des bons de chemin de fer portant des réductions considérables sur tous les parcours qu'auraient à parcourir les porteurs de ces bons.

Il serait facile, disent les auteurs de ces propositions, de s'entendre, pour arriver à ce résultat, avec les compagnies auxquelles ce système ne causerait pas un grand préjudice.

Dans les trains il y a, prétendent-ils, toujours des places vides ; l'inconvénient serait peut-être surtout supporté par le voyageur qui, au lieu de se voir presque isolé dans son compartiment, y voyagerait au complet.

Maintenant, dans cet ordre d'idées, quelle serait la progression des réductions ? Un avis indique que la France pourrait être, après entente avec les compagnies, divisée en trois zones avec un prix uniforme pour chacune de ces zones ; que le voyageur parte de la station Terminus ou d'une station intermédiaire.

D'autres auteurs de projets émettent encore

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 14

LE

CRIME DE KÉRALAIN

Par la COMTESSE DE BEAUREPAIRE

XIII

Mais plus elle réfléchissait, moins elle parvenait à s'expliquer ce qui se passait dans son cerveau et produisait les pensées les plus étranges.

Une sorte de pressentiment auquel elle avait d'abord résisté, lui entraînait au cœur chaque jour plus profondément.

— Mon Dieu ! pensait-elle, que se passe-t-il en moi ? Il y a des heures où les idées les plus folles s'emparent de mon esprit... Si on ne m'avait pas mille fois assuré de la mort de ma Geneviève, je croirais parfois... mais à quoi vais-je penser ? ne suis-je pas assez malheureuse sans me forger encore des chimères ? Comme si c'était possible ? Comment cette idée a-t-elle pu germer en moi ?

Elle se répétait cela vingt fois dans une journée ; vingt fois elle se disait « c'est impossible » mais elle regardait Cécile et, malgré elle, elle ajoutait « cela peut-être cependant. » Le doute,

l'avis que l'émission des bons d'Exposition, en dehors du double avantage du ticket d'entrée et du bon de transport, doit réaliser également celui d'un bon donnant droit à la participation d'une loterie comportant des lots de 100,000, 200,000 fr., etc.

As-tu vu la lune ?

On aurait tort de croire enterré le mirifique projet de M. Deloncle. Si nos informations sont exactes — et nous pouvons en certifier l'authenticité — les visiteurs de l'exposition pourront, en 1900, contempler leurs frères d'outre-éter, les Sélénistes, si toutefois ils existent, se livrant aux occupations habituelles au monde lunaire, ou lunaïque, comme on voudra.

Toujours est-il que M. Picard, commissaire général de la future Exposition, a reçu jeudi, à quatre heures, dans son cabinet, au conseil d'Etat, le directeur d'un grand établissement de cristallerie. L'entretien a roulé sur l'étude des moyens à employer pour obtenir la lentille aux dimensions gigantesques que réclame M. Deloncle pour l'exécution de son projet.

Quant aux frais, qui seront considérables, ils seront couverts par un riche astronome qui, à différentes reprises, a su déjà prouver que rien de ce qui était scientifique ne pouvait lui être étranger. Nous avons nommé M. Bischoffsheim qui, dès à présent, met à la disposition des promoteurs de cette entreprise une somme de deux millions.

Il n'en coûtera pas moins, en effet, pour voir la lune de près.

Un héritage de quatre millions

Trois orphelins, de Recouvrance, près Brest : Anna Le Hir, Charles et Théophile Le Hir, viennent de faire un héritage de quatre millions, à la suite du décès d'un oncle, M. Stanislas Pelleau, fabricant de peinture et de vernis, à Bienhoa, près Saïgon.

Fils de petits commerçants de St-Renan, près Brest, Pelleau quitta son village à l'âge de 14 ans. Après la mort de son père et de sa mère, il se mit à courir le monde, fit longtemps, comme matelot, le voyage de Bordeaux à Marseille, puis alla en Cochinchine, où il fonda un commerce de couleurs.

Esprit chercheur, il inventa un nouveau vernis fait avec des produits spéciaux à la Cochinchine, vernis plus économique que celui emporté d'Europe. Les essais réussirent, mais les économies de l'inventeur y passèrent.

Le 23 janvier 1888, le conseil colonial de la Cochinchine accordait une subvention de 15,000 francs à M. Pelleau, pour installer à Saïgon une usine de vernis ; peu après, le conseil lui achetait pour douze cents piastres de son produit qu'il envoyait dans cinq ports de la métropole, afin de faire connaître l'invention.

C'est de là que date la fortune de M. Pelleau. Il y a quelques mois, il envoyait en France son comptable, afin de retrouver ses héritiers et de les ramener près de lui.

Depuis le départ du comptable, M. Pelleau est mort, à l'âge de 59 ans.

Ses héritiers habitent une pauvre chambre rue Fontaine, 44, à Recouvrance. Anna Le Hir, âgée de 27 ans, est ouvrière ; son frère, Charles, qui a 16 ans, est enfant de chœur ; et le plus jeune, âgé de 13 ans, est pupille dans la marine.

l'espoir grandissait donc dans son cœur, faisant naître des impressions diverses et douloureuses, jamais elle n'avait tant souffert.

Cette pensée que Cécile pouvait être sa fille, pensée qui, en quelque sorte, avait surgi en elle et s'était imposée violemment, lui faisait parfois l'effet d'une révélation. Un instant après elle se jugeait insensée.

— Non ! Cela n'est pas ! s'écriait-elle, ce la n'est pas ! Et pourtant pareille ressemblance était-elle possible ? sa voix, l'expression de ses yeux. Tout me rappelle mon cher époux.

Ces perplexités étaient d'autant plus cruelles qu'il fallait soigneusement les cacher à celle qui en était l'objet. Mme de Kéralain ne pouvait pas savoir que, celle-ci, l'esprit tendu vers le but qu'elle se proposait, était elle-même préoccupée pour deviner ce qui se passait dans l'âme de sa compagne... disons mieux, de sa mère. Ah ! si elle eût pu le savoir, elle eût été trop heureuse.

Quoi qu'il en soit, après une semaine de voyage, Cécile vint enfin se dresser devant elle les murailles de Kéralain. Elle faillit s'évanouir quand elle franchit le seuil de ce château où qui avait été appartenir à son père et qui avait été le théâtre de tant de scènes émoivantes. Elle fit appel à toute son énergie et ce fut d'un front souriant qu'elle prit sa place autour de la table de famille.

M. de Rocheplocq retourna immédiatement chez lui, la douairière de Kéralain, fatiguée du voyage, s'était retirée dans ses appartements. Le dîner fut donc servi pour Yvonne, Cécile et M. de M. loy.

La santé du tzar

L'empereur est légèrement souffrant de l'influenza. Son état n'inspire aucune inquiétude.

On assure que cette indisposition a été provoquée par les fatigues résultant des manœuvres du camp de Krasnoï-Selo auxquelles il a pris une part active.

La guerre entre la Chine et le Japon

Shanghai, 23 août.

Les dernières dépêches de Chemulpo annoncent qu'il y a eu récemment plusieurs escarmouches entre les avant-postes des deux armées.

Rien cependant n'a pu déterminer le général Oshima, commandant les troupes japonaises, à quitter les positions fortement retranchées qu'il occupe sur des collines, d'où il commande les principales routes du pays et les lignes télégraphiques.

On dit ici que les Japonais rembarquent les troupes qu'ils avaient débarquées à Fusan. Leur destination est inconnue, mais on suppose qu'elles se rendent à Séoul, qui est pour le moment dépourvu de soldats.

A Tien-Tsin, on croit généralement, et cette opinion semble fondée, que le plan de campagne des Japonais comprend le débarquement d'un corps d'armée dans la baie de Corée, pour détruire ou tout au moins menacer les lignes de communication du général Liu-Ming-Chuang.

En prévision de cette tentative, Li-Hung-Chang vice-roi de Petchili, a ordonné aux escadres du Nord, du Midi et du Centre, de se réunir dans les eaux coréennes pour en chasser l'ennemi.

La garnison chinoise de Port-Arthur a été renforcée et les approvisionnements de charbon sérieusement augmentés.

Les transports portant les hommes et le charbon sont partis de Takou escortés par plusieurs vaisseaux de guerre et ont fait la traversée sans rencontrer de navires japonais.

Che-Foo, 23 août.

L'amiral anglais sir E. Freemantle a établi son quartier général dans le port de Che-Foo, où se trouvent maintenant les ministres d'Angleterre, de Russie et d'Italie.

Il aurait recueilli, probablement pour les transmettre à l'amirauté, de nouveaux détails concernant la destruction du transport chinois *Kow-Shung* par le croiseur japonais *Nanivao* et acquis la certitude que le commandant de ce dernier navire avait ordonné de tuer tous les hommes à la mer, dont 240 purent néanmoins être sauvés par la canonnière française *Lion*, par la *Porpoise* anglaise et par l'*Itlis* allemand.

Tokio, 23 août.

On annonce officiellement que, le 30 juin dernier, le roi de Corée s'est déclaré indépendant de la Chine, et qu'il a fait appel aux Japonais pour repousser les Chinois d'Assan, ce qui fut fait avec l'aide des troupes coréennes.

Le gouvernement coréen a en même temps dénoncé tous les traités avec la Chine.

Londres, 23 août.

On n'a reçu à la légation japonaise à Londres aucune confirmation de l'engagement annoncé entre les Chinois et les Japonais.

On n'attache aucune importance aux bruits répandus sur la défaite des Japonais. S'il y a quelque chose de vrai dans ces bruits, il ne peut s'agir que d'un simple détachement japonais qui aurait été repoussé. S'il en était autrement, la légation japonaise en aurait été officiellement avisée.

XV

Quand Cécile fut seule dans sa chambre, elle envisagea la situation avec plus de sang-froid qu'elle n'avait fait jusqu'à-là. Comment allait-elle procéder maintenant et quel aide trouverait-elle parmi les habitants du château ? En arrivant, elle avait pu voir que presque tous les anciens serviteurs, ceux qui avaient connu son père, étaient encore au service de la douairière : étaient-ils ennemis ou amis de celui qu'il s'agissait de réhabiliter.

Pendant le voyage, elle avait beaucoup causé avec Yvonne : mais celle-ci n'avait pas encore soulevé devant elle le voile du passé. Mme de Kéralain posait à Cécile mille questions sur sa famille, sur sa patrie, sur sa situation ; on eût dit qu'elle cherchait à mettre la jeune femme en contradiction avec elle-même et Cécile avait besoin d'une grande présence d'esprit pour ne pas tomber dans les pièges qui lui étaient manifestement tendus.

— Il n'est pas étonnant, pensait-elle, que Mme de Kéralain veuille connaître les antécédents d'une personne qu'elle amène sous son toit, je n'ai pas le droit de m'en étonner.

Cependant, je te semble tant à mon père ! Ah ! je voudrais que ce soupçon lui vi t à l'esprit, à nous deux, nous serions bien plus sûrs de réussir.

Pendant que Cécile se livrait à ses réflexions, Yvonne, de son côté, prolongait sa veille, en proie à mille sentiments divers. Le vague espoir qu'elle n'avait pu d'abord définir, s'était peu à peu emparé de tout son être : elle luttait encore

Londres, 23 août.

Au Parlement anglais a été soulevée la question de la neutralité chinoise à l'égard des ports japonais ouverts par les traités.

Sir Edward Grey, sous-secrétaire aux affaires étrangères, s'est refusé à répondre aux questions du député Hozier sur ce sujet, en expliquant « qu'il est désirable, dans les circonstances actuelles, de ne s'occuper des éventualités que quand elles se produisent et de ne pas se lier d'avance par des arrangements müroment négociés. »

Le bruit du blocus imminent de l'île de Formose par une partie de la flotte japonaise, a couru hier après-midi dans la Cité, il aurait produit une certaine émotion au Coal Exchange, pour la raison que Formose est actuellement une des sources de production du charbon employé en Chine.

La lèpre en Allemagne

Le nombre des lépreux dans le district de Memel et le gouvernement de Königsberg est bien plus considérable qu'on ne l'a cru jusqu'ici, comme il ressort des études du docteur Nath.

Depuis 1870, huit personnes sont mortes de la lèpre dans le gouvernement de Königsberg, et dix autres sont atteintes de cette affreuse maladie.

Les recherches bactériologiques ont fait constater la véritable lèpre chez toutes ces personnes, hommes et femmes. Le plus jeune des malades a 17 ans, le plus âgé, soixante-treize. La durée de la maladie varie entre un et dix ans.

Il paraît que cette lèpre n'est pas héréditaire, mais qu'elle se communique par le rapport de personne à personne ou par l'emploi commun d'objets touchés par les malades.

On n'a pas pu savoir encore de quelle façon la maladie s'est glissée dans ces contrées.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

Dîner officiel

Mercredi soir, un dîner offert à l'occasion de la session du conseil général par M. le préfet du Lot et Mme Arnaud, réunissait dans la grande salle des Maréchaux, les membres de l'assemblée départementale, les autorités civiles et les autorités militaires, et les chefs de service du département.

Mme Arnaud avait à sa droite M. le sénateur de Verninac, président du conseil général.

Au dessert, M. le préfet, en levant son verre, s'est exprimé ainsi :

« Messieurs,

» En vous conviant à porter avec moi la santé du chef de l'Etat ma pensée se reporte douloureusement sur ce que vous regrettez et illustre prédecesseur qu'un crime aussi stupide qu'odieusement enlevé, il y a deux mois à peine, à l'effection de tous les Français.

» C'est un hommage à rendre au nouveau président de la République que d'associer à nos vœux pour lui le souvenir ému que nous avons tous dans le cœur.

» En portant ensuite votre santé, mon cher président, je bois au conseil général tout entier où je ne compte, à cette heure, je l'espère, que des amis ; je bois à la prospérité de ce beau dé-

contre elle-même pour ne pas s'y abandonner, tant elle avait peur d'une désillusion.

— Plus j'examine cette jeune fille, pensait-elle, plus elle réveille en moi l'esprit du passé... sa voix, je l'ai déjà entendue, son sourire, je l'ai déjà vu ! Ah ! ne pas avoir un portrait qui puisse guider mon souvenir, rien que cette carte à demi effacée par mes larmes, et elle cherchait sur une photographie fanée et décolorée les traits de son époux.

— Si pourtant mon père m'avait menti, si cette jeune fille était ma fille ! Si mon mari n'était pas mort ? Ah ! je ne puis supporter le doute qui s'est glissé au plus profond de mon esprit. C'est une torture nouvelle dont je ne puis dire l'amertume. Mon Dieu ! mon Dieu, ne faites pas naître en mon âme un espoir aussi insensé. Et pourtant, qui sait ? Peut-être ma fille aura-t-elle été sauvée et adoptée par d'honnêtes gens qui l'auront élevée. Pourquoi n'ai-je pas interrogé son frère. Ce Bepo qui lui ressemble si peu !... Je lui écrirai de venir.

Quand, le lendemain, Mme de Kéralain et Cécile se retrouvèrent au salon, elles étaient pâles et préoccupées. M. de Maloy ne tarda pas à les rejoindre, et comme il ne perdait pas de vue les projets que l'enfer lui avait inspirés, il se montra aimable et empressé.

Mme de Kéralain fronçait le sourcil, Cécile était indifférente.

— Notre chère malade, dit-il, gardera la chambre encore aujourd'hui ; voulez-vous profiter des derniers beaux jours pour faire visiter à mademoiselle Martini quelques-uns des sites pittoresques qui rendent notre beau pays si inté-

partement du Lot que j'administre avec le concours de l'assemblée départementale, depuis plus de cinq ans et où je puis dire qu'au milieu des difficultés inhérentes à toute évolution politique, je suis toujours resté et resterai toujours le serviteur sûr et simple de la République.

M. de Verninac a répondu ainsi :
« Messieurs,
» Je vous propose de porter la santé de M. le préfet du Lot.

» Ce n'est plus un étranger parmi nous ; depuis cinq ans qu'il administre le département, il a su, par son attitude sagement mais fermement progressiste, par son tact et sa loyauté, s'attirer l'estime et les sympathies de tous, et maintenir l'union de toutes les nuances du parti républicain pour le grand bien du département.

» Je suis sûr d'être l'interprète de la grande majorité du conseil général en exprimant l'espoir que nous conserverons à la tête du département cet administrateur éclairé jusqu'au moment où le gouvernement de la République pourra lui donner l'avancement qu'il a mérité par ses bons et longs services.

» A monsieur le préfet du Lot !
» Et aussi, messieurs, à notre gracieuse hôtesse, madame Arnaud ! »

Conseil général du Lot

Séance du 23 août

M. le Préfet assiste à la séance.
L'un des secrétaires, M. Cangardel, lit le procès-verbal de la séance précédente, qui est adopté sans observations.

Le président donne lecture du texte du vœu suivant, déposé par M. Duphénieux : « Le conseil général, en présence de l'affreux attentat contre M. Carnot, président de la République, exprime ses sentiments de condoléance à Mme Carnot, et prie M. le président du conseil général, de lui transmettre la décision du conseil général.

Le président dit qu'il se fera d'autant plus un devoir de transmettre ce vœu à Mme Carnot, qu'il est l'expression du conseil général tout entier.

Une proposition de M. E. Fournier, ingénieur civil à Cahors, tendant à la concession des lignes de tramways avec voie de 60 centimètres au lieu de 1 mètre, est renvoyée à l'examen de la commission des travaux publics.

M. Rey fait un rapport sur l'application, dans le Lot, de la loi sur l'assistance médicale. Le conseil, dit M. Rey, qui s'est occupé, hier, de la répartition des secours, n'a plus à s'occuper aujourd'hui que du projet de règlement de cette assistance.

Le nombre d'articles que comporte ce règlement est de 31, et M. Rey propose diverses modifications à ceux de ces articles qui portent les numéros 17, 25, 26, 27 et 29.

Le conseil décide que le texte de ces modifications sera déposé, afin que tous les membres puissent en prendre connaissance avant le vote.

La séance est suspendue à 3 heures 1/2 et reprise à 4 heures.

Sur les conclusions du rapport de M. Longpuech, rapporteur de la commission des finances, le conseil donne acte du dépôt de divers rapports de chefs de services.

Conformément aux conclusions du même rapporteur, le conseil adopte le chapitre 10 (encouragements aux lettres, aux sciences et aux arts) avec les modifications suivantes : suppression de

l'article 5 (service des observations météorologiques), et augmentation de l'article 6 (élèves sages-femmes), d'une somme de 100 fr. Le crédit de 800 fr. porté à cet article est réparti comme suit : Mlle Delbreil, secours de 200 fr. ; Mlles Pézet, Francy et Jarguet, demi-bourse de 200 fr à chacune. Sont rejetées, faute de ressources, les demandes de bourses de Mlles Bach, Vertut, Miquel, Delcros et Girma.

Enfin, une somme de 300 fr. est accordée à titre de secours à M. Mayac, élève peintre.

Le conseil procède ensuite à la nomination des membres de la commission départementale et des commissions de permis de culture.

Sont élus membres de la commission départementale, sur 27 votants : Relhié, 25 voix ; Cocula, 23 voix ; Pradines, 22 voix ; Iscard et Laparra, 21 voix ; Longpuech, 18 voix, et Delport, 17 voix.

Sont élus membres des commissions de répartition des permis de culture de tabac pour l'arrondissement de Cahors, M. Talou, 19 voix sur 27 votants ; pour l'arrondissement de Figeac, M. Vival, 15 voix ; pour l'arrondissement de Gourdon, M. Iscard, 17 voix.

Immédiatement après ce vote, M. Talou, l'un des vice-présidents, remplace M. de Verninac à la présidence.

Sur les conclusions du rapport de M. Rey, le conseil vote en principe et renvoie, pour les voies et moyens, à la commission des finances, une demande de crédit de 800 fr. pour l'achèvement du chemin vicinal n° 8 de Soturac à Bonneville, mais à la condition que le département de Lot-et-Garonne votera la somme de 1,544 fr. pour sa part contributive à la construction de ce chemin.

Le renouvellement du bail de la caserne de gendarmerie de Puy-l'Evêque au prix de 1,550 fr. est approuvé.

M. Rey, au nom toujours de la commission des travaux publics, propose de renvoyer à la commission des finances, avec avis favorable, le projet de renouvellement pour dix ans de l'imposition de 12 centimes 25 pour les chemins vicinaux.

Adopté.
Renvoie également à la commission des finances, avec avis favorable de la commission des travaux publics, une résolution d'emprunt de 110,000 fr. pour travaux neufs sur les chemins vicinaux.

Le conseil général du Lot a chargé M. le préfet de transmettre à Mme Carnot les sentiments de condoléance exprimés par l'unanimité de l'assemblée. Le conseil a émis un vœu en faveur du projet du canal des Deux-Mers, en insistant pour que la construction soit déclarée d'utilité publique.

Lycée de Cahors

M. Laurent-Détré, censeur au lycée de Cahors, est nommé censeur au lycée de Guéret.

Ce poste, dans un lycée qui compte cent élèves de plus que celui de Cahors, est un nouveau témoignage de satisfaction, donné par le ministre de l'instruction publique à un homme dont la carrière, toute de loyauté et de bons services, se poursuivra brillante, nous en avons l'espoir.

Le poste de censeur est désormais supprimé au lycée de Cahors, et remplacé par celui de surveillant général ; nous ne connaissons pas encore positivement le titulaire de ce nouvel emploi.

qu'Yvonne avait toujours connu. Mme de Kéralain lui demanda si on avait enfin des nouvelles de M. Henry : on lui répondit qu'il avait écrit dernièrement, qu'il avait été très malade en Italie ; mais qu'il était guéri et continuait à voyager.

Pendant cette conversation, Bertrand ne quittait pas Cécile du regard ; mais celle-ci avait eu le temps de composer son visage, elle ne la impenétrable et M. de Maloy ne put découvrir en elle aucune trace d'émotion.

A la suite de cette promenade, Cécile fut quelques temps sans pouvoir sortir. Une période de jours pluvieux empêcha tout le monde de quitter le château et les jours s'en passèrent en majeure partie au coin d'un bon feu que rendaient nécessaires les premiers froids de l'automne.

Quoi qu'il en soit, elle n'était pas plus avancée que le jour de son arrivée, et n'avait encore pu amener la conversation sur le crime dont Kéralain avait été le témoin, ni entrer dans la chambre, toujours fermée, où le crime s'était accompli. Elle n'avait aucune nouvelle de son père. Elle n'entendait pas davantage parler d'Henry.

On ne l'avait pas invitée à demeurer perpétuellement à Kéralain ; que deviendrait-elle, que dirait-elle à son père s'il lui fallait partir avant d'avoir trouvé les preuves qu'elle était venue y chercher.

Un matin, le soleil avait reparu sur l'horizon, elle se promenait seule sur la terrasse du château, passant et repassant devant la chambre soigneusement close de l'infortuné marquis.

Elle eût voulu en sonder l'impénétrable mys-

Postes et télégraphes

Hier au soir, une réunion intime avait lieu au Buffet de la gare, les employés des Postes et Télégraphes de Cahors fêtaient l'avancement de leur chef regretté, M. Routis, et lui offraient un punch d'adieu avant son départ pour Perpignan.

M. Dardenne, directeur du département et M. Bouniol, commis principal de direction, avaient bien voulu assister à cette petite fête de famille.

M. Corhumel, receveur principal en retraite, qui avait dirigé pendant 25 ans le bureau de Cahors, avant M. Routis, avait répondu à l'appel de ses anciens employés et était venu dire adieu à son successeur et ami.

Les toasts qui ont été portés au punch, ont prouvé à M. Routis combien il était regretté, et le contentement qu'éprouvait le personnel pour son avancement mérité.

M. le receveur principal très ému, a remercié vivement M. le Directeur, M. Bouniol et M. Corhumel d'avoir voulu rehausser par leur présence, l'éclat de cette manifestation toute spontanée. Il a chaudement remercié toutes les personnes groupées autour de lui de cette grande marque de sympathie qu'il n'oubliera jamais.

M. le Directeur, en félicitant M. Routis de son avancement, qui n'était que la récompense de son travail et de son mérite, a fait aussi l'éloge de la famille postale, et la soirée, commencée à 9 heures, égayée par les chansons de tous les agents de bonne volonté, s'est terminée à minuit. Une bonne soirée de plus.

J'allais oublier un bon point à M. Bazouges qui a fait les honneurs de son salon avec une grace parfaite.

Nous apprenons avec plaisir que le jeune Dalet, Louis, élève du cours complémentaire de Puy-l'Evêque, vient d'être admis avec le n° 253 pour le surnumérariat des postes et télégraphes.

Le jeune Dalet est le fils du maire de Cieurac.

Mairie de Cahors

Nous sommes heureux d'annoncer que M. Périé, Pierre, ouvrier imprimeur chez M. Delpérié, est nommé concierge de la mairie de Cahors.

La municipalité ne pouvait faire un meilleur choix.

Nouvelles militaires

C'est lundi prochain que les réservistes doivent rentrer au quartier pour accomplir leur période.

Pour l'infanterie, les classes appelées sont 1883, 1886 et 1887, hommes affectés aux 1^{er}, 2^e et 3^e bataillons et 1^{er}, 2^e et 2^e compagnies du dépôt.

Tous les réservistes doivent être rentrés à leur caserne le 27 août, avant midi.

Le 7^e de ligne exécutera mardi prochain, avec tous ses réservistes, un exercice d'embarquement en chemin de fer, de jour et de nuit.

Ces exercices auront lieu à 1 h. 1/2 et à 8 h. 1/2 du soir à la gare des marchandises de Cahors.

Appel à la jeunesse cadurcienne

Les jeunes gens habitant Cahors et âgés de 16 ans et au-dessus, sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu lundi 27 août, à 8 h. 1/4 du soir, dans une des salles de la mairie en vue d'organiser un bal de charité.

Le comité d'initiative.

La Saint-Julien

Cette année, la jeunesse du Faubourg St-Georges, promet de bien faire les choses. La fête, décorée par M. Ilbert, pépiniériste émérite, sera des plus brillantes.

Samedi 1^{er} septembre

A 8 heures. — Un coup de canon annoncera la fête du lendemain.

A 9 heures. — Grande retraite aux flambeaux.

Dimanche 2 septembre

A 9 heures du matin. — Distribution de bouquets avec la musique.

A 4 heures. — Bal champêtre.

A 9 heures. — Reprise du bal, bataille de confettis.

A 10 heures. — Lancement du ballon *Le Patriote*.

Lundi 3 septembre

A 3 heures. — Course pédestre ; course en sac ; jeu de la cruche ; jeu de la poêle ; jeu du croquant, etc.

Des primes seront distribuées aux vainqueurs.

A 9 heures. — Bal champêtre.

Les emplois civils

Les sous-officiers candidats à des emplois civils attendent plus longtemps que de coutume, cette année, le résultat des travaux de la commission de classement. On nous apprend que la liste des admis sera publiée vers la fin du mois courant. D'ici à dix jours, les postulants, qu'ils soient classés ou non, recevront une lettre personnelle d'avis.

Les enfants en nourrice

La direction de l'hygiène publique vient d'inviter les préfets à prendre un arrêté de complète interdiction pour l'allaitement artificiel des enfants, non seulement des biberons métalliques, mais encore des biberons à tube de différents types de fabrication dont l'usage était encore autorisé par des médecins inspecteurs.

En outre, il sera défendu aux nourrices d'administrer aux enfants âgés de moins d'un an une nourriture solide quelconque à moins d'une prescription médicale formulée par écrit.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME du 26 août 1894

de 8 à 9 h. 1/2 du soir (*Allées Fénélon*)

Marche Lorraine	Ganne.
Mireille, ouverture	Gounod.
Lakmé, fantaisie,	Léo Delibes
Les Amourettes, valse	Gung'l.
Samson et Dalila, fantaisie	St-Saëns.
La Tourterelle, polka,	Damare.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 18 au 25 août 1894

Naissances

Courcières Angèle, rue Lestien, 7.
Cabanes Louis, rue Mascoutou, 1.
Théron Marcelle, Impasse de la Citadelle, 5.
Loiseau Paul, rue des Soubirous, 11.

Décès

Palis Pétronille, 81 ans, V^e Besse, Arbouy-Bas.
Caminade Anne, 68 ans, ép. Rolland, rue Nationale, 6.
Lagarigue Lucie, 4 moi. 1/2, rue du Petit-Mot, 3.
P. b. yre Marie, robeuse, 49 a s, ép. Gayet, rue du Portail des Augustins, 13.
Delbos Marie, 89 ans, V^e Mazelié, (Hospice.)

— Mon Dieu ! non, reprit celui-ci ; d'ailleurs le crime était si bien prouvé !

— Oh ! prouvé.

— Certainement, mais qu'avez-vous, vous pâlissez.

En effet, Cécile, à bout de forces, allait s'évanouir, mais elle fit un effort sur elle-même.

— Cette horrible histoire, cont nua-t-elle, m'a fait mal.

— C'est fait pour cela : parlons d'autre chose. Et le misérable donna à la conversation le ton badin qui naguère choquait tant M. de Kéralain.

La jeune fille le regarda avec de grands yeux étonnés : elle ne pouvait en croire ses oreilles. Etait-ce bien à elle qu'on osait s'adresser en ces termes.

Puis, incapable de supporter plus longtemps la présence de cet être détesté, elle lui tourna le dos et se mit à courir du côté de la maison.

Etrange fille, murmura Bertrand en la regardant s'éloigner. Quelque aventurière, sans doute : il serait temps d'ouvrir sur elle les yeux de Mme de Kéralain.

Quand Cécile eut refermé la porte de sa chambre, elle tomba à genoux.

— Oh ! le misérable ! disait-elle. Me parler ainsi ! traiter ainsi mon père !... et une ardente prière monta de son cœur à ses lèvres. Elle se releva reconfortée, et rajusta ses cheveux que le vent avait dérangés. Quand elle entra au salon, à l'heure du déjeuner, elle paraissait si calme que si rien ne s'était passé.

(A suivre)

ressant ?

— Si cela fait plaisir à Cécile, répondait Mme de Kéralain, je ne demande pas mieux. Que pensez-vous de ce projet, chère enfant ?

— Je ferai ce que vous voudrez, madame.

— Alors, continua Bertrand, je serais heureux de vous accompagner.

— Ne resterez-vous donc pas auprès de ma tante.

— C'est elle qui m'a suggéré l'idée de vous proposer une promenade, et à moins que ma présence ne vous contrarie ?

— Oh ! non, cela nous est indifférent, n'est-ce pas, Cécile ?

— Pourvu que vous y soyez, madame.

M. de Maloy continua :

— Alors que direz-vous d'une visite à Montgardec ?

En entendant ce nom sortir des lèvres de M. de Maloy, au moment où elle y songeait le moins Cécile ne fût pas maîtresse d'elle-même. Elle n'avait pas pensé que Montgardec fût aussi rapproché de Kéralain. Elle se sentit rougir jusqu'à la racine des cheveux et laissa tomber le livre qu'elle tenait à la main.

— Comme je suis maladroit, s'écria-t-elle, et elle se baissa pour ramasser son livre. — Mme de Kéralain, la tête penchée sur sa tapisserie, n'avait rien vu.

Quant à M. de Maloy, il ne savait trop que penser.

La promenade fut décidée au grand émoi de Cécile. Qu'arriverait-il si elle se trouvait en présence d'Henry ? Mais le ciel lui fut clément. Il n'y avait à Montgardec qu'un vieux domestique

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

EXCURSIONS EN AUVERGNE

et dans le Limousin

Avec arrêt facultatif à toutes les gares du parcours.

La Compagnie d'Orléans délivre du 1^{er} Juin au 30 Septembre des billets d'Excursion en Auvergne et dans le Limousin valables pendant 30 jours, au départ des gares désignées ci-dessous, ainsi qu'aux gares et stations intermédiaires, aux prix réduits ci-après et comprenant les itinéraires A, B et C, déterminés comme suit :

ITINÉRAIRE A

L'itinéraire A comprend :

1^o Le parcours circulaire ci-après défini : Vierzon, Bourges, Montluçon, Chamblet-Néris (bains de Néris), Evaux (bains d'Evaux), Eygurande, Laqueuille (bains du Mont-Dore et de La Bourboule), Royat (bains de Royat), Clermont-Ferrand, Lagnac, Ussel, Limoges (par Tulle, Brive et Saint-Yrieix, ou par Eymoutiers), Vierzon.

2^o Le parcours aller et retour entre le point de départ et le point de contact avec le circuit ci-dessus.

Le point de contact avec le circuit est Vierzon pour les points de départ Paris, Orléans, Blois, Tours, Le Mans, Angers, Nantes; St-Sulpice-Laivière pour le point de départ Poitiers; Limoges-Bénédictins pour le point de départ Angoulême; Brive pour les points de départ Périgueux, Bordeaux, Agen, Montauban et Toulouse.

ITINÉRAIRE B

L'itinéraire B comprend :

1^o Le parcours aller et retour du point de départ à Vierzon;

2^o Le parcours circulaire ci-après défini : Vierzon, Bourges, Montluçon, Chamblet-Néris (bains de Néris), Evaux (bains d'Evaux), Eygurande, Laqueuille (bains de la Bourboule et du Mont-Dore), Royat (bains de Royat), Clermont-Ferrand, Lagnac, Vic-sur-Cère, Arvant, Figeac, Rodez, Decizeville, Rocamadour, Brive, Limoges (par Saint-Yrieix ou par Uzerche), Vierzon.

ITINÉRAIRE C

L'itinéraire C comprend :

1^o Le parcours circulaire ci-après défini :

Limoges-Bénédictins, Meymac, Eygurande, Laqueuille (bains de la Bourboule et du Mont-Dore), Royat (bains de Royat), Clermont-Ferrand, Lagnac, Vic-sur-Cère, Arvant, Figeac, Rodez, Decizeville, Rocamadour, Brive, Limoges (par Saint-Yrieix ou par Uzerche);

2^o Le parcours aller et retour, entre le point de départ et le point de contact avec le circuit ci-dessus.

Le point de contact avec le circuit ci-dessus est Limoges-Bénédictins, pour les points de départ Poitiers et Angoulême; Brive, pour les points de départ Bordeaux et Périgueux; Capdenac, pour les points de départ Agen, Montauban et Toulouse.

PRIX DES BILLETS

GARES de départ	ITINÉRAIRE A		ITINÉRAIRE B		ITINÉRAIRE C	
	1 ^{re} cl.	2 ^e cl.	1 ^{re} cl.	2 ^e cl.	1 ^{re} cl.	2 ^e cl.
Paris	98 f.	73 f.	120 f.	90 f.	» f.	» f.
Orléans	86	64	108	81	»	»
Blois	86	64	108	81	»	»
Tours	91	68	113	85	»	»
Le Mans	103	77	123	94	»	»
Angers	103	77	123	94	»	»
Nantes	113	87	133	104	»	»
Poitiers	91	68	»	»	91	68
Angoulême	91	68	»	»	86	64
Périgueux	86	64	»	»	81	60
Bordeaux	98	73	»	»	98	73
Agen	98	73	»	»	91	68
Montauban	93	73	»	»	86	64
Toulouse	103	77	»	»	91	68

La durée de validité de ces billets (30 jours) peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période d'un supplément égal à 40 % du prix du billet.

Il est délivré à toute station du réseau d'Orléans, pour une autre station du réseau située sur l'itinéraire des billets de voyage circulaires ci-dessus, ou inversement, des billets aller et retour de 1^{re} et 2^e classe, au prix du tarif G. V. n° 2.

On délivre des billets à toutes les gares du réseau d'Orléans, pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

AVIS ESSENTIEL. — Les prix ci-dessus ne comprennent pas le parcours de terre dans les services de correspondance avec le chemin de fer.

Billets d'aller et retour à Prix réduits Pour ROYAT et LAQUEUILLE

Pendant la saison thermale, du 1^{er} Juin au 30 septembre, la Compagnie d'Orléans délivre, à toutes les gares de son réseau : 1^o pour la station de Laqueuille desservant les stations thermales du Mont-Dore et de La Bourboule; 2^o pour la station de Royat, des billets aller et retour réduits de 25 0/0 en 1^{re} classe et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes sur le double des prix des billets simples.

Tout billet délivré à une gare située à 300 kilomètres au moins desdites stations donne droit au porteur à un arrêt en cours de route à l'aller et au retour.

La durée de validité de ces billets est de 10 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée. Cette durée peut être prolongée de 5 jours, moyennant paiement d'un supplément de 10 0/0 du prix du billet. La demande de prolongation peut être faite soit à la gare de départ, soit à la gare d'arrêt, lorsqu'il y a lieu, soit à la gare destinataire, mais avant l'expiration de la durée de validité des billets.

Les voyageurs munis de ces billets peuvent faire usage des places de luxe, à la condition de payer intégralement le supplément afférent aux dites places.

AVIS. — Les voyageurs obtiennent, sur leur demande, soit à la gare de départ, soit au bureau du Correspondant de la Compagnie à Laqueuille, des billets d'aller et retour réduits de 25 0/0 pour le Mont-Dore et La Bourboule.

Du Mont-Dore et de la Bourboule à Royat et Clermont-Ferrand et vice versa. De Bort à Laqueuille (Le Mont-Dore et la Bourboule), Royat et Clermont-Ferrand et vice versa.

Billets d'aller et retour à prix réduits valables pendant 3 jours.

AVIS TRÈS IMPORTANT

Monsieur **DIDES**, aîné, coiffeur, 121, boulevard Gambetta, Cahors, a l'honneur d'informer les personnes atteintes de **PELADE** et désireuses de guérir de cette maladie, qu'elles peuvent s'adresser à lui en toute confiance.

M. **DIDES** traitait à forfait, on n'a rien à payer qu'après un succès complet.

Traitement gratuit pour les indigents

INNOCUITÉ PARFAITE

PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE

Système **BLAKEY**, à 0 fr. 50 la carte Breveté S. G. D. G. Enclume de Famille

Système breveté S. G. D. G. Prix 2 fr.

Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le Protecteur de la Chaussure, système **BLAKEY**. Adopté par l'armée dans quatre corps d'armée.

Essayer le Protecteur, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux pères de famille.

Machines à coudre de tous systèmes, Vélocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles et parquets, Lessiveuses Soleil.

Écharpes pour maires et adjoints

EN VENTE : chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 16, Cahors. Seul représentant et dépositaire.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

SERVICE D'ÉTÉ

De Paris à Toulouse

	17		5		21		35		1125-1131	
	OMNIBUS	EXPRESS	OMNIBUS	EXPRESS	OMNIBUS	EXPRESS	DIRECT	OMNIBUS	EXPRESS	OMNIBUS
PARIS	3 ^h 10s.	9 ^h mat	7 ^h 50s.	11 soir.	11 soir.					
BRIVE	6 40	6 17	5 7	5 7	5 7	5 7	5 7	5 7	5 7	5 7
Gignac-Cressensac	7 28	7 24	6 40	6 40	6 40	6 40	6 40	6 40	6 40	6 40
SOULLAC	7 48	7 24	5 58	5 58	5 58	5 58	5 58	5 58	5 58	5 58
CAZOULÈS	8 2	8 2	8 2	8 2	8 2	8 2	8 2	8 2	8 2	8 2
Lamothe-Fénelon	8 15	8 15	8 15	8 15	8 15	8 15	8 15	8 15	8 15	8 15
Nozac	8 25	8 25	8 25	8 25	8 25	8 25	8 25	8 25	8 25	8 25
GOURDON	8 39	7 55	6 27	6 27	6 27	6 27	6 27	6 27	6 27	6 27
Saint-Clair	8 49	8 49	8 49	8 49	8 49	8 49	8 49	8 49	8 49	8 49
Dégagnac	9 1	9 1	9 1	9 1	9 1	9 1	9 1	9 1	9 1	9 1
Thédirac-Peyrilles	9 12	9 12	9 12	9 12	9 12	9 12	9 12	9 12	9 12	9 12
Saint-Denis-Catus	9 23	9 23	9 23	9 23	9 23	9 23	9 23	9 23	9 23	9 23
Espère	9 32	9 32	9 32	9 32	9 32	9 32	9 32	9 32	9 32	9 32
CAHORS	9 43	8 34	7 6	7 6	7 6	7 6	7 6	7 6	7 6	7 6
Sept-Ponts	10 8	10 8	10 8	10 8	10 8	10 8	10 8	10 8	10 8	10 8
Cieurac	10 22	10 22	10 22	10 22	10 22	10 22	10 22	10 22	10 22	10 22
Lalbenque	10 29	10 29	10 29	10 29	10 29	10 29	10 29	10 29	10 29	10 29
Causade	11 2	9 21	7 55	7 55	7 55	7 55	7 55	7 55	7 55	7 55
MONTAUBAN	11 37	9 40	8 19	8 19	8 19	8 19	8 19	8 19	8 19	8 19
TOULOUSE	11 h. 49 midi 2	9 51	8 22	8 22	8 22	8 22	8 22	8 22	8 22	8 22

De Toulouse à Paris

	16		1140-1128		26		1126		1136		40	
	EXPRESS	OMNIBUS	EXPRESS	OMNIBUS	EXPRESS	OMNIBUS	EXPRESS	OMNIBUS	EXPRESS	OMNIBUS	EXPRESS	OMNIBUS
TOULOUSE	2 ^h 43	7 ^h 5										
MONTAUBAN	3 30	4 15	7 52	7 52	7 52	7 52	7 52	7 52	7 52	7 52	7 52	7 52
Causade	4 1	4 56	8 23	8 23	8 23	8 23	8 23	8 23	8 23	8 23	8 23	8 23
Lalbenque	—	5 38	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cieurac	—	5 46	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Sept-Ponts	—	5 58	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
CAHORS	4 39	6 6	9 1	9 1	9 1	9 1	9 1	9 1	9 1	9 1	9 1	9 1
Espère	4 45	6 28	9 8	9 8	9 8	9 8	9 8	9 8	9 8	9 8	9 8	9 8
Saint-Denis-Catus	—	6 43	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Thédirac-Peyrilles	—	6 57	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Dégagnac	—	7 12	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Saint-Clair	—	7 21	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
GOURDON	5 28	7 31	9 51	9 51	9 51	9 51	9 51	9 51	9 51	9 51	9 51	9 51
Nozac	—	7 47	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Lamothe-Fénelon	—	7 56	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
CAZOULÈS	—	8 5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
SOULLAC	5 51	8 14	10 14	10 14	10 14	10 14	10 14	10 14	10 14	10 14	10 14	10 14
Gignac-Cressensac	5 54	8 29	10 17	10 17	10 17	10 17	10 17	10 17	10 17	10 17	10 17	10 17
BRIVE	6 32	9 35	10 55	10 55	10 55	10 55	10 55	10 55	10 55	10 55	10 55	10 55
PARIS	7	11 8	11 8	11 8	11 8	11 8	11 8	11 8	11 8	11 8	11 8	11 8

De CAHORS à LIBOS

	Omnibus	Posto.	Omnibus
CAHORS — D.	6 40	12 50	6 13
Mercuès	6 54	1 47	6 27
Arrêt Douleix	6 58	2	6 31
Parnac	7 5	1 15	6 38
Luzech	7 14	1 22	6 45
Castelfranc	7 24	1 35	6 57
Arrêt Prayssac	7 27	2	7
Puy-l'Évêque	7 36	1 46	7 8
Duravel	7 43	1 54	7 15
Soturac-Tourac	7 51	2 3	7 23
Fumel	8	2 13	7 32
LIBOS — A.	8 6	2 19	7 38
BORDEAUX — A.	3 51	8 11 m	4 34
PARIS — A.	11 36	4 37	10 51

De LIBOS à CAHORS

	Posto.	Omnibus	Omnibus
PARIS — D.	7 50s.	11 10	7 38
BORDEAUX — D.	6 10	3 34	10 37
LIBOS — D.	8 20	3 30	9 10
Fumel	8 53	3 57	9 16
Soturac-Tourac	8 45	3 49	9 26
Duravel	8 52	3 58	9 33
Puy-l'Évêque	8 59	4 7	9 40
Arrêt Prayssac	9 6	4 14	9 47
Castelfranc	9 11	4 23	9 53
Luzech	9 22	4 36	10 3
Parnac	9 31	4 46	10 11
Arrêt Douleix	9 38	4 53	10 16
Mercuès	9 41	4 57	10 21
CAHORS — A.	9 53	5 15	10 37

De CAHORS à CAPDENAC

	Omnibus	Omnibus	Omnibus
CAHORS — D.	7 45	12 27	5 23
Capessut, halte	7 54	1 36	5 32
Arcambal	8 4	1 47	5 42
Vers	8 12	1 56	5 50
Saint-Géry	8 20	2 4	5 57
Conduché	8 32	2 17	6 9
St-Cirq, halte	8 38	2 24	6 15
St-Martin-Lab.	8 48	2 34	6 24
Calvignac, bal.	8 55	2 42	6 31
Cajarc	9 8	2 52	6 44
Montroum	9 18	3 6	6 54
Toirac	9 27	3 16	7 3
Lamadolaine	9 40	3 29	7 15
CAPDENAC — A.			